PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Marie MAILLET
Tél. 02.41.81.82.95.
pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr
2026-188_AUTO_DACTE_MM_PARC DU FIEF SAUVIN (0006311356).odt

Angers, le 16 JUIN 2026

Monsieur,

Par correspondance du 08 juin 2026, vous m'avez transmis l'acte de cautionnement solidaire n°MP022 00451-001 du 24 octobre 2025, d'un montant de 591 711,92 euros pour la période du 25 octobre 2025 jusqu'au 24 octobre 2030, à 18 heures.

Ce montant correspond à une actualisation des garanties financières sur l'indice TP01 du mois d'août 2025, paru au Journal Officiel le 13 septembre 2025.

L'actualisation de ce montant, répond aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980.

Je prends donc acte de ce cautionnement pour une validité du du 25 octobre 2025 jusqu'au 24 octobre 2030 .

Pour l'avenir, je vous invite à produire à l'appui de l'actualisation financière qui interviendra en 2030 une note explicative de calcul accompagnant l'acte de cautionnement.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de bureau

Sébastien TOURAINE

SAS PARC DU FIEF SAUVIN
401, l'Epinay le Fief-Sauvin
Le Fief-Sauvin
49 600 MONTREVAULT-SUR-EVRE

Copie UIDAM-DREAL